



ASSOCIATION VAUDOISE DE BOWLING

PRIX DES LICENCES / SAISON 2011-2012

	<i>Part SB</i>	<i>Part AVB</i>
Juniors C : lorsque le junior fête son 08 ^{ème} anniversaire durant la saison	00.-	00.-
Juniors B : lorsque le junior fête son 13 ^{ème} anniversaire durant la saison	25.-	10.-
Juniors A : lorsque le junior fête son 17 ^{ème} anniversaire durant la saison	50.-	10.-
La saison au cours de laquelle le junior fête son 21^{ème} anniversaire est sa dernière saison en tant que Junior.		
Actif	100.-	30.-
Séniors : 65 ans révolus au 30 juin	50.-	30.-

Pour tous nouveaux licenciés n'ayant jamais eu de licences auparavant, le prix de la licence SB est divisé par deux la première année. (Ne pas oublier de remplir le formulaire Nouvelle demande de licence disponible sur notre site Internet, www.bowlingvd.ch)

Le paiement de la licence est à effectuer lors de la commande auprès du responsable des mutations.

Le paiement se fait soit :

Sur le compte **316.51.62 Banque Cantonale Vaudoise** Pl. St-François 14, 1001 Lausanne par bulletin de versement à l'adresse suivante :

Compte n° 10-725-4

Banque Cantonale Vaudoise 1001 Lausanne

En faveur de K 0316.51.62

Association Vaudoise de Bowling

Case Postale 93

1001 Lausanne

Les commandes de licences sont à faire parvenir au responsable des mutations :

Syrvet Pierre-André

Ch. de l'Eglise 4

1001 Lausanne

Ou par E-Mail : pierre-andre.syrvet@alpiq.com